



Que dois-je faire si je ne peux pas me présenter à l'audience ?

Vous pouvez demander l'ajournement de l'audience en appelant au moins cinq jours ouvrés avant la date prévue de la première audience. Veuillez appeler le tribunal au 1-844-628-4692.

Vous pouvez également envoyer au tribunal une demande d'ajournement en ligne. Rendez-vous sur le site www.nyc.gov/oath pour trouver le formulaire en ligne.

Si vous voulez faire la demande moins de cinq jours ouvrés avant la date prévue de l'audience, vous devez vous présenter devant un juge au tribunal pour lui demander un ajournement. L'ajournement ne sera accordé que si le juge décide que vous avez de bonnes raisons.

Que dois-je faire si je ne me suis pas présenté(e) à la date d'audience ?

Si vous ne comparez pas à la date d'audience, vous risquez d'être déclaré(e) coupable par défaut. Si vous êtes jugé(e) coupable, deux (2) options se présentent à vous :

- Payer l'amende ; ou
- Demander une nouvelle audience en déposant une requête d'annulation du jugement par défaut.

Long Island City

32-02 Queens Blvd. 3rd Floor
 Long Island City, NY 11101

*De 8h00 à 16h30
 Du lundi au vendredi sauf jours fériés.*

Manhattan

66 John Street 11th Floor
 New York, NY 10038

*De 8h30 à 16h30
 Du lundi au vendredi sauf jours fériés.*

JFK Airport

JFK Hearing Office
 Building #14
 Jamaica, NY 11430

*De 7h30 à 15h15
 Lundi, mardi et jeudi sauf jours fériés.*

Staten Island

350 St. Marks Place, Main Floor
 Staten Island, NY 10302

*De 8h30 à 15h30
 Mardi, jeudi et vendredi sauf jours fériés.*

1-844-OATH-NYC
(1-844-628-4692)



Que fait le Tribunal OATH Taxi & Limousine ?

Le « Tribunal OATH Taxi & Limousine » est une division du « Bureau de New York des procès et audiences administratifs » (OATH). Ce tribunal tient des audiences pour des assignations à comparaître délivrées par la Commission des taxis et limousines de New York. Les juges du Tribunal OATH Taxi & Limousine qui jugeront votre affaire sont indépendants.

Votre licence

Le bureau OATH est distinct de la TLC. La TLC est l'agence responsable du respect des règles et de la délivrance des licences. Pour des questions à propos de votre licence, veuillez contacter la TLC.

Pourquoi suis-je cité(e) ?

Le Tribunal OATH Taxi & Limousine ne délivre pas les citations à comparaître. Pour un complément d'information, appelez la TLC.

Que dois-je faire si je reçois une citation à comparaître ?

Plaider coupable et régler l'amende

- Si une amende spécifique est précisée au recto de la contravention, cochez la case « guilty » (coupable) au verso de la contravention, suivez les consignes et envoyez-la par courrier accompagnée de votre règlement dans un délai de 14 jours après réception de la citation à comparaître.
- Vous pouvez également payer en personne aux bureaux de Long Island City, Lower Manhattan et JFK. Vous pouvez régler en espèces, par mandat, carte de crédit ou carte de paiement. Le tribunal de JFK n'accepte ni les cartes de crédit ni les cartes de paiement.
- Vous pouvez payer l'amende en ligne à l'adresse www1.nyc.gov/lars/
- Si votre citation précise « personal appearance required » (obligation de comparaître en personne), vous ne pouvez pas plaider coupable par courrier et vous devez vous présenter au tribunal.

..... OU

Comparaître à une audience

- Venez à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués dans la citation à comparaître.

NYC Taxi & Limousine Commission		David Yassky Commissioner Uniformed Services Bureau 24-55 80th West Woodside, New York 11377 +1 212 227 6324 tel
License # xxxxxx	Summons # PVXXXXXX	Issued: 10/28/2011
RESPONDENT'S NAME RESPONDENT'S ADDRESS RESPONDENT'S CITY STATE ZIP		
You Must Appear for a Hearing: *		
Where: OATH Taxi and Limousine Tribunal, 3rd Fl, 32-02 Queens Blvd, Long Island City, New York 11101 When: 12/12/2011 at 11:00 AM		

- Veuillez vous munir d'une pièce d'identité avec photo et d'un exemplaire de votre contravention.

Que puis-je attendre si je choisis de comparaître ?

Vous n'avez pas besoin d'un avocat, vous pouvez vous représenter. Toutefois, vous pouvez engager un avocat ou un représentant agréé si vous le souhaitez.



Un juge mène une audience.

- L'audience aura lieu dans une salle d'audience devant un juge du Tribunal OATH Taxi & Limousine. Le juge est compétent pour décider si vous êtes ou non coupable du chef d'accusation porté contre vous.
- Vous pouvez vous faire accompagner de témoins qui pourront témoigner en votre faveur. Vous pouvez également apporter tous les documents éventuels dont vous voulez que le juge tienne compte.
- À l'issue de l'audience, vous serez orienté(e) vers une salle d'attente où vous recevrez la décision de l'ALJ.
- Si vous préférez ne pas attendre, la décision vous sera communiquée par courrier.

Des services d'interprétation sont fournis gratuitement, dans plus de 150 langues ou si vous préférez, vous pouvez vous faire accompagner d'un interprète. Voici quelques-unes des langues possibles :

عربي	Монгол
বাংলা	Polski
廣東話	Português
Deutsch	ਪੰਜਾਬੀ
Español	Русский
فارسي	Română
Français	Shqip
Ελληνικά	Tagalog
Kreyól	Tiếng Việt
תענית	Türkçe
हिन्दी	Wolof
Italiano	Українська
日本語	اردو
한국어	אדיש
國語	

Points

Si la loi l'exige, l'ALJ doit évaluer l'ajout de points. Les points d'un titulaire d'une licence TLC sont évalués s'il est jugé coupable d'avoir contrevenu aux règles de la TLC.

- Les points sont ajoutés au dossier du titulaire de licence, la date de référence étant celle de l'infraction et pas celle de l'audience.
- L'accumulation de 6 points ou plus sur une période de 15 mois peut entraîner la suspension de votre licence par la TLC.
- L'accumulation de 10 points ou plus sur une période de 15 mois peut entraîner la révocation de votre licence par la TLC.

Que dois-je faire si je n'accepte pas la décision du juge ?

- Vous disposez de 30 jours pour faire appel de la décision.
- Vous n'avez pas à régler l'amende avant que la décision en appel soit prise.
- Les appels peuvent être soumis au moyen du formulaire « Formulaire d'appel du Tribunal OATH Taxi & Limousine » (« OATH Taxi & Limousine Tribunal Appeal Form »). Vous pouvez vous procurer le formulaire d'appel dans les bureaux du tribunal et sur le site Internet d'OATH, à la rubrique « Tribunal Taxi et Limousine » (« Taxi & Limousine Tribunal »).

OATH Taxi & Limousine Tribunal A Division of the Office of Administrative Trials and Hearings	32-02 Queens Boulevard, 3rd Floor Long Island City, NY 11101
APPEAL FORM	
• Use this form only if you want to appeal the decision from your hearing.	

Pour un complément d'information sur les appels, consultez le site Internet d'OATH : www.nyc.gov/oath